 **ENQUETE OPS/SLS 2022**

**SUR L’OCCUPATION DES LOGEMENTS SOCIAUX**

**ET POUR L’ETABLISSEMENT DU SUPPLEMENT DE LOYER**

|  |
| --- |
| La réponse au questionnaire est obligatoire dans le délai d’un mois en application des articles L441-9 et L442-5 du Code de la Construction et de l’Habitation.A défaut de réponse, le bailleur est contraint d’appliquer :* Pour l’OPS : une pénalité de 7,62 euros, majorée de 7,62 euros par mois entier de retard,
* Pour le SLS : une pénalité pour frais de dossier de 25 euros non remboursable et tous les mois jusqu’à régularisation, un supplément de loyer provisoire correspondant au supplément de loyer maximum pouvant dépasser 1 000 euros par mois.
 |
| **SITUATION DE FAMILLE AU 1er JANVIER 2022** |
| **①LOCATAIRE** | **②CONJOINT – CONCUBIN – PACS – COLOCATAIRE** |
| Titre : Choisissez un élément.Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Nom de jeune fille : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.Né(e) le : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.En situation de handicap (a) : [ ] oui [ ] non | Titre :Choisissez un élément.Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.Nom de jeune fille : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Né(e) le : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. En situation de handicap (a) : [ ] oui [ ] non |
| **③Votre situation familiale au 1er janvier 2022**Vous êtes : marié(e) [ ]  veuf(ve)[ ]  séparé(e)[ ]  divorcé(e)[ ]  pacsé(e)[ ]  concubin(e)[ ]  célibataire [ ]  |
| **④ ENFANT (S) ET AUTRE(S) OCCUPANT (S) DU LOGEMENT** **AU 1ER JANVIER 2022 (y compris si droit de visite et d’hébergement)** |
| Nom | Prénom | Né(e) le | Lien de parenté avec l’un des titulaires du bail | A charge, au sens fiscal, d’un des signataires du bail |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Oui [ ] Non[ ]  |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Oui [ ] Non [ ]  |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Oui [ ] Non [ ]  |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Oui [ ] Non [ ]  |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Oui [ ] Non [ ]  |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Oui [ ] Non [ ]  |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Oui [ ] Non [ ]  |
| Une ou plusieurs des personnes vivant au foyer sont-elles titulaires d’une carte d’invalidité/mobilité inclusion avec la mention « invalidité » ?Oui [ ]  Non [ ]  si oui, lesquelles ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

|  |
| --- |
| **⑤ ACTIVITE ACTUELLE DES OCCUPANTS MAJEURS** **(18 ANS ET PLUS) DU LOGEMENT** |
|  | Vous exercez un emploi | Vous n’exercez pas d’emploi | Prestations |
| Cochez une case pour chaque personne | CDI, fonctionnaire, artisan, commerçant, prof. Libérale | CDD, stage, intérim, apprenti, contrat aidé, contrat nouvelle embauche | Au chômage inscrit à Pôle emploi | Retraité, préretraité, étudiant, au foyer, en invalidité, autre, sans emploi | ASPAMinimum vieillesse |
| Locataire | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Conjoint-concubin-PACS | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Colocataire | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Autres adultes vivant au foyer : indiquez nom/prénom dans la colonne de gauche ci-dessous |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

|  |
| --- |
| **Mention d’information Informatique et Libertés :**Responsable de traitement : SAVOISIENNE HABITATDélégué à la Protection des Données (DPD) : ANAXIA CONSEILConformément aux articles L 442-5 du code de l’habitat et de la construction, SAVOISIENNE HABITAT traite les données à caractère personnel recueillies à l’occasion des enquêtes mentionnées au premier alinéa du présent article en vue de créer des outils d’analyse de l’occupation sociale de leur parc contribuant au système de qualification de l’offre mentionné à l’article L.441-2-8, à l’élaboration et à la mise en œuvre des orientations en matière d’attributions de logements mentionnées à l’article L.441-1-5, à l’élaboration des conventions d’utilité sociale prévues à l’article L.445-1 et du programme local de l’habitat mentionné à l’article L.302-1, ainsi qu’à l’identification des ménages en situation de précarité énergétique pour l’application de l’article L.221-1-1 du code de l’énergie. SAVOISIENNE HABITAT est autorisé à transmettre les données recueillies rendues anonymes au représentant de l’Etat dans le département et dans la région, à la région, au département, aux établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au vingtième alinéa de l’article L.441-1, aux communes ainsi qu’à l’Union sociale pour l’habitat regroupant les fédérations d’organismes d’habitations à loyer modéré, à la fédération des entreprises publiques locales, à la société mentionnée à l’article L.313-19 ainsi qu’aux agences d’urbanisme dès lors que ces agences interviennent dans le cadre d’une étude définie en relation avec une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales. Par ailleurs, « sans préjudice des traitements opérés par les organismes d’habitations à loyer modéré, l’Etat confie au groupement d’intérêt public mentionné à l’article L.441-2-1 du présent code l’exploitation des données recueillies à l’occasion des enquêtes mentionnées au premier alinéa du présent article et transmises par les bailleurs à la demande du groupement en vue de créer un outil d’analyse de l’occupation sociale du parc. Ce groupement assure une diffusion du résultat de ces travaux d’exploitation, qui doit rendre l’identification des personnes impossible ». (article L.442-5 de CCH).Les catégories de données traitées son celles contenues dans l’arrêté du 27/12/2021.Les locataires sont tenus de répondre dans un délai d’un mois. A Défaut, le locataire défaillant est redevable à l’organisme d’habitations à loyer modéré d’une pénalité de 7.62 euros, majorée de 7.62 euros par mois entier de retard, sauf s’il est établi que des difficultés particulières n’ont pas permis au locataire de répondre.Tout locataire dispose d’un droit d’accès et de rectification.Les formulaires d’enquêtes sont conservés jusqu’au renouvellement de l’enquête, soit deux ans pour l’enquête OPS. |

|  |
| --- |
| Je soussigné(e), certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus.Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Signature : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. *« En soumettant ce formulaire, j’accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de l’enquête »* |